

RÉPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Minzier (74270)	Extrait du registre des délibérations du conseil municipal Par suite d'une convocation en date du 02 septembre 2025, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le lundi 08 septembre 2025 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Jérémie COURLET, Maire.
Nombre de conseillers : En exercice : 15 Présents : 9 Votants : 12 Délibération n° 45_2025	Etaient présents : Jérémie COURLET, Nicolas GIROD, Christelle DEROBERT, Alexandre BAUDET, André MORARD, Véronique LEGENDRE, Céline GEORG, Christophe VADON, Gaëlle MESSINA Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales. Absents excusés : Carole ETTORI (a donné pouvoir à Christelle DEROBERT) ; Marie TROUILLET (a donné pouvoir à Céline GEORG) ; Sébastien REY-GORREZ (a donné pouvoir à Nicolas GIROD) Absents : Rémi BESSERER, Yanis ETHEVE, Aline SIMOES, Secrétaire de séance : Véronique LEGENDRE

Objet : LOCATION D'UNE SALLE POUR DES COURS D'ANGLAIS

Monsieur le Maire indique qu'il a été sollicité par Madame Natasha HUCHEDÉ, Auto-entrepreneur, afin de mettre en place des cours d'anglais.

Elle sollicite la commune pour la location de la salle des associations.

Monsieur le Maire propose donc de mettre en place une location à l'heure proportionnellement au tarif de location du week-end : En période hivernale, le tarif de location est de 80 €. En moyenne pendant la location du week-end, la salle est utilisée pendant 8h. Ce qui reviendrait à une location à 10 € de l'heure.

Après avoir entendu l'exposé, et en avoir délibéré,

Le conseil municipal donne son accord à Monsieur le Maire de signer la convention de mise à disposition de la salle des associations au tarif 10 € de l'heure à Madame Natasha HUCHEDÉ dans le cadre de son activité professionnelle, à savoir donner des cours d'anglais collectifs.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

Délibération certifiée exécutoire Compte tenu de sa télétransmission le : Et de la publication le :	Pour extrait conforme, Le Maire, Jérémie COURLET 	Le secrétaire de séance, Véronique LEGENDRE
--	---	--